

COMMENT PENSER LES RELATIONS INTERNATIONALES D'UN POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE ?

Quand la problématique philosophique de l'état de nature rencontre celle de la guerre en science politique

di Thomas Meszaros

Abstract: *The international relations use the "Sovereign State" suggested by the political thought in general, as recurring postulate. The latter tells in an almost mystical way the birth of this object of belief which inspires attachment and fidelity. Our investigation will attempt to treat the question of the state of nature from the philosophical point of view starting from two opposed conceptions, that of Thomas Hobbes and that of John Locke. Thus, a theory of the international relations cannot be limited only to an empirical approach. It must necessarily find in philosophical epistemology a point of anchoring. We will emphasize various ontological and epistemological elements which favour the comprehension of these theories and their formulation. We will come to the conclusion that philosophy tends to highlight the diversity of the points of the view which exist in a field as complex as that of the international relations because philosophy is above all a sense-maker.*

Résumé: *Les relations internationales utilisent comme postulat récurrent celui de l'Etat souverain, proposé par la pensée politique en générale. Cette dernière raconte de manière quasiment mystique la naissance de cet objet de croyance qui inspire attachement et fidélité. Notre investigation s'attachera à traiter la question de l'état de nature du point de vue philosophique à partir de deux conceptions opposées, celle de Thomas Hobbes et celle de John Locke. Une théorie des relations internationales ne peut donc se limiter uniquement à une approche empirique elle doit nécessairement trouver dans l'épistémologie philosophique un point d'ancrage. Nous dégagerons différents éléments ontologiques et épistémologiques qui favorisent la compréhension ces théories et leur formulation. Nous parviendrons à la conclusion que la philosophie tend à mettre en évidence la diversité des points des vue qui existent dans un domaine aussi complexe que celui des relations internationales parce que la philosophie est avant tout créatrice de sens.*

Philippe Braillard, en 1974, dans son ouvrage *Philosophie et relations internationales* proposait « face à l'accroissement d'intérêt pour les relations internationales, face aux approches et méthodes nouvelles qui sont, (...), de plus en plus largement utilisées, face à l'évolution de ces relations elles-mêmes, d'examiner si la philosophie a aujourd'hui encore une place dans l'étude de ce domaine. En réponse à cette question, nullement académique, nous soutiendrons la thèse selon laquelle cette place existe et qu'elle est même double : épistémologique et éthique »¹. En effet, les relations internationales utilisent comme postulat récurrent celui de l'Etat souverain, proposé par la pensée politique en générale. Cette dernière raconte de manière quasiment mystique la naissance de cet objet de croyance qui inspire attachement et fidélité. Notre investigation, sans pour autant chercher à retracer la genèse interne de l'Etat, ni à appréhender l'ensemble des lectures philosophiques possibles de ce que l'on nomme l'état de nature, tendra à répondre à la problématique suivante : le paradigme de l'état de nature constitue-t-il aujourd'hui encore une voie ontologique et épistémologique qui permet d'appréhender la réalité internationale pour en formuler une théorie ? Pour ce faire, nous aborderons avant tout la question de l'état de nature du point de vue philosophique à partir de deux conceptions opposées, celle de Thomas Hobbes et celle de John Locke². Puis, au regard des théories des relations internationales nous dégagerons différents éléments ontologiques et épistémologiques qui favorisent la compréhension des relations internationales et la formulation de théories. Ces éléments devraient permettre la genèse d'un débat philosophique sur l'évolution et la nature même des relations internationales.

De la conception philosophique de l'état de nature : Thomas Hobbes et John Locke

¹ Philippe Braillard, *Philosophie des relations internationales*, Genève, Institut Universitaire de haute Etudes Internationales, 1974, p.6.

² Nous aurions pu choisir d'autres philosophes contractualistes pour étayer notre thèse comme Grotius, Rousseau, ou encore Kant mais notre choix s'est porté sur Hobbes et Locke car ils nous semblent incarner au mieux les courants des théories des relations internationales, en l'occurrence le courant réaliste, l'école anglaise et le courant constructiviste. Au principe de notre réflexion s'est imposée cette formule de Hedley Bull qui estime que si il faut comparer « les relations internationales a un état de nature précontractuel imaginaire entre les hommes il vaut mieux choisir la description proposée par Locke plutôt que celle de Hobbes », cité par Dario Battistella, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, « Anarchie », Paris, Dalloz, 2003, p.20. C'est à partir de cette affirmation que notre investigation a débutée.

La conception de l'état de nature en relation internationale caractérise en premier lieu le trait spécifique du système international. En effet, lorsque Jean Bodin définit à la vielle de la guerre de Trente ans la souveraineté comme « la puissance perpétuelle et absolue d'une République »³ il exprime par là même cet état de nature qui existe entre les Républiques qui ne reconnaissent « aucune autorité légitime au-dessus d'eux »⁴. Thomas Hobbes, au lendemain des traités de Westphalie, à son tour, définira les relations entre Etats en fonction de l'absence de « pouvoir commun »⁵ qui révèle l'état de nature caractéristique de la réalité internationale. Cet état de nature est en fait un *état de guerre* car il n'existe pas de contrat entre les parties. L'état de guerre entretient un climat de suspicion, de crainte et oblige à une veillée d'arme en vue d'assurer la préservation de la structure étatique. L'absence d'autorité légitime supérieure aux Etats et l'état de guerre que ces derniers entretiennent les uns avec les autres, sont donc, dans la pensée hobbesienne corrélatives. Même si une grande partie des philosophes reconnaissent l'état de nature comme le trait spécifique des relations internationales tous n'épousent pas la même conception que celle exprimée par Thomas Hobbes, à l'image de John Locke qui affirme l'existence d'un état de nature caractéristique des relations entre les Etats⁶ et qui pourtant diffère fondamentalement de la conception hobbesienne. Si l'état de nature exprimé par Thomas Hobbes signifie l'absence d'autorité centrale et état de guerre, il détient dans la pensée libérale de John Locke un sens différent. L'opposition entre les deux philosophes trouve sa source dans l'essence même de leurs pensées.

L'anthropologie comme fondement de l'état de nature hobbesien

Le système de pensée de Thomas Hobbes détachée de la conception d'une âme immatérielle, constitue une entreprise particulière, celle de décrire l'homme et la société en terme de corps en mouvement⁷. L'ontologie qui caractérise son système de pensée,

³ Jean Bodin, *Les Six Livres de la République*, Paris, Fayard-Corpus, 1986, Livre I, p.179.

⁴ Dario Batistella, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po, Références inédites, 2003, p.24.

⁵ Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971, p.126.

⁶ John Locke, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Garnier-Flammarion, 1999 (2^e éd.), p.321.

⁷ Le système hobbesien est divisé en trois parties : le corps, l'homme et la société. Le *De Cive* publié en 1642 correspond à son étude de la société alors que la première partie, le corps sont réunis dans ses *Eléments de philosophie : Du corps*, paru en 1655. La seconde partie, *De l'Homme*, quant à elle fut publiée en 1657 même si une version antérieure avait déjà été publiée sous le titre *De la nature humaine*, en 1650. Le *Léviathan* réunit la seconde et la troisième partie du système

entretenant un lien étroit entre son matérialisme, sa logique et sa philosophie du langage, « comprend les corps qui occupent une place dans l'espace et qui sont des substances ; leurs mouvements qui sont des accidents, et les apparences ou semblances qui se forment quand ces derniers affectent les corps animés, et qu'il appelle « phantasmes » ou « idoles du cerveau » ». Hobbes détermine ainsi de manière physique ces « phantasmes » en terme de sensation, de mémoire et d'imagination.

La sensation comme principe de la connaissance

La sensation est alors un mouvement intérieur de l'être sensible qui se trouve pressé par un corps extérieur en mouvement. L'organe touché réagit à la pression qui s'exerce sur lui en se déplaçant légèrement vers le corps extérieur, ce qui donne naissance à un « phantasme ou idée » qui apparaît alors comme une chose située à l'extérieur de l'organe. Cette idée ou phantasme appartient donc, non pas au corps extérieur qui réalise la pression, mais déjà au corps sensible.

La sensation subsiste en tant qu'image ou imagination alors même qu'elle est en train de se désagréger. Ce sont les mouvements externes qui permettent la création de chaînes entre les différentes images constituant ainsi le discours mental. Ainsi, la connaissance ne peut progresser et être préservée que par la mémoire et les choses sensibles doivent servir de points de repères pour rappeler des sensations déjà éprouvées par le passé. La sensation est le principe même de la connaissance elle demeure dans l'esprit sous forme d'une image alors que la raison est définie comme « un calcul des conséquences des dénominations générales dont nous avons convenu pour noter et signifier nos pensées »⁸. La raison n'est donc pas innée comme la sensation, elle est le fruit d'une activité intellectuelle qui se réalise au travers d'une méthode correcte et ordonnée⁹. C'est à partir de ces constatations anthropologiques que se fonde la pensée

et un résumé de la théorie logique présentée dans la première partie de son étude. On comprend ainsi aisément que la conception hobbesienne obéit à un schéma de pensée plus large qui répond à un problème ontologique. Sa conception de l'Etat et la conception de l'état de nature qui existe au sein des relations internationales doivent donc nécessairement répondre à cette même préoccupation ontologique originelle développée par le philosophe au travers de son système de pensée.

⁸ Thomas Hobbes, *Léviathan*, *op.cit.*, p.38.

⁹ *Ibid.*, p.42. Thomas Hobbes précise que la raison en tant qu'activité se réalise par l'usage d'une méthode correcte mais elle s'acquiert aussi grâce à la parole et au discours.

politique de Thomas Hobbes. En effet, l'intégralité de son investigation part de la sensation considérée comme point de départ de la conscience.

Passions et pouvoirs : de l'état de nature au pacte social

L'approche anthropologique que présente Thomas Hobbes permet ainsi une lecture radicalement différente de la politique. En effet, dans la partie qu'il consacre à la théorie des passions il dégage une conception du pouvoir et des pouvoirs qui est essentielle pour bien comprendre les enjeux de sa pensée politique. Il s'intéresse au pouvoir en général, c'est-à-dire au pouvoir comme puissance mais aussi comme capacité d'agir. C'est à partir de son étude sur la variété des mœurs qu'il détermine une inclination fondamentale caractéristique de toute l'humanité, le désir perpétuel d'acquérir pouvoir après pouvoir, désir qui ne cesse qu'avec la mort. L'ensemble des émotions, volontés, instincts et passions sont alors déterminées mécaniquement. La conduite des hommes est la conséquence d'un jeu de forces mécaniques et de soumissions aux passions. La théorie des passions et l'étude de la condition naturelle des hommes permettent alors d'entrer directement dans la problématique politique déjà abordée par le philosophe dans le *De Cive*. L'état de nature, qui est un état fictif, que l'imagination autorise à penser, est la conséquence d'une reconnaissance, la plus haute possible, que les hommes recherchent, qui entraîne rivalité et méfiance, état de guerre. Cet état est entretenu par l'égalité qui caractérise les hommes, aussi bien dans leurs facultés de corps et d'esprit. De cette égalité d'aptitude découle la volonté d'atteindre les mêmes fins. D'où la rivalité et la défiance qui entraînent la guerre. Par le droit de nature chacun est juge des moyens de sa conservation. Le droit naturel désigne donc la liberté qu'a chacun d'user de son pouvoir propre. Cette liberté apparaît donc comme peu rationnelle puisqu'elle se fonde sur la crainte et la défiance. Selon Hobbes, en opposition avec Aristote, ce n'est pas en fonction de dispositions naturelles que les hommes se rassemblent en sociétés humaines, mais par crainte¹⁰. Le contrat est alors le moyen de rétablir la paix. C'est à partir de celui-ci que naît la société humaine et l'Etat. Ce dernier constitue donc l'unique mode par lequel l'individu peut préserver sa vie et accéder à la paix en sacrifiant le moins possible de son désir de domination et de puissance.

¹⁰ Thomas Hobbes, *Le Citoyen*, Paris, Garnier-Flammarion, 1993, p.90.

L'Etat en tant qu'invention signifie l'assurance d'une paix qui permet la sécurité et la liberté, la civilisation par le développement des arts et des sciences. Le gouvernement constitue ainsi le moyen par lequel l'égoïsme des individus peut être limité. Hobbes, qui rompt avec la tradition platonicienne et aristotélicienne, ne définit pas l'homme en tant qu'animal politique mais il le détermine en fonction de son égoïsme et de ses désirs ambitieux qui, si ils n'étaient pas maîtrisés, détruiraient l'Etat et la société dans une violente guerre civile. Son comportement est soumis aux lois de la mécanique de la même manière qu'une particule matérielle. La volonté étant déterminée, la liberté est ainsi définie de la même façon comme étant l'absence d'obstacle à ses désirs. La constitution de la république permet ainsi l'apparition de la propriété et de la justice. « On dit qu'une République est instituée, lorsqu'un grand nombre d'hommes réalisent un accord et passent une convention (...) destinée à leur permettre de vivre paisiblement entre eux, et d'être protégés »¹¹. Ce souverain (monarque ou assemblée) cherche avant tout à accomplir le bien général, il est juge de ce qui est nécessaire pour la paix, des doctrines qui sont favorables aux sujets, de décider de la guerre ou de la paix, de rétribuer ou de châtier, d'assigner honneur et rang.

Le postulat de l'état de nature hobbesien constitue le principe central du courant réaliste en relation internationale.

Condition naturelle de l'homme et état de nature chez John Locke

La pensée de John Locke s'inscrit en rupture avec le cartésianisme, notamment avec l'innéisme. Tout comme pour Hobbes, la connaissance découle de la sensation. Empiriste John Locke définit l'ensemble des objets de la pensée comme provenant de la sensation et de la réflexion. Sa théorie politique, dont le point de départ est l'état de nature, ne se fonde pas sur le même principe. En effet, dans la pensée de Locke l'état de nature est caractérisé avant toute chose par une liberté parfaite et un droit naturel qui interdit de porter atteinte à la liberté d'autrui.

De la nécessité du pacte social pour éviter l'instabilité provoquée par les passions

¹¹ Thomas Hobbes, *Léviathan*, *op.cit.*, p.179.

La condition naturelle de l'homme à l'état de nature est un état de parfaite égalité et liberté, régit par la loi naturelle qui se réfère à la raison. Chacun dans l'état de nature est tenu de veiller à la conservation du genre humain. En opposition complète avec l'état de nature hobbesien, l'état de nature de nature lockien est un état de paix et de protection mutuelle. Il n'est plus uniquement une hypothèse intellectuelle, purement méthodologique mais possède une réalité effective. Cependant, le pacte social est nécessaire afin de palier au droit naturel qui laisse subsister une certaine insécurité.

L'état de nature est un état instable, les passions peuvent ainsi conduire les hommes à la guerre en opposition avec la loi naturelle. Comme il n'existe aucun juge pour condamner ces manquements il existe toujours un risque d'instabilité et de transgression de la loi naturelle. Si l'homme possède la pleine possession de certains droits objectifs, tels que le droit de son corps ou bien le droit sur un territoire, l'absence de sanctions effectives, oblige à la fondation d'une société politique. Le pacte social est donc réalisé afin d'assurer de manière pleinement effective la sauvegarde des droits naturels apportant ainsi la sécurité et le bien-être.

La société politique garantie de la liberté, de la sécurité et de la propriété

Ce pacte est le fruit d'un libre consentement de la part des parties. Loin d'abolir la propriété et le respect des libertés individuelles, le pacte doit au contraire les assurer car elles sont l'expression d'une subjectivité libre. Chez Locke, comme chez Hobbes, les sociétés politiques sont créées pour « éviter cet état de guerre, où l'on ne peut avoir recours qu'au ciel (...) les hommes ont formés des sociétés et ont quitté l'état de nature »¹².

Ainsi, la finalité d'une société politique, définie comme une société où « chacun des membres s'est dépouillé de son pouvoir naturel, et l'a remis entre les mains de la société, afin qu'elle en dispose dans toutes sortes de causes, qui n'empêchent point d'appeler toujours aux lois établies par elle », est la sauvegarde des vies, des libertés et des biens. C'est le sens que possède le contrat par lequel on remet à la société la liberté, l'égalité et le pouvoir de l'état de nature, mais dans les limites du bien public.

Le système de pensée de John Locke, marqué par la rupture avec la tradition métaphysique, emprunt d'empirisme et de libéralisme politique, constitue un axe majeur de

¹² John Locke, *Traité du gouvernement civil*, op.cit., p.158.

l'histoire de la philosophie. Précurseur des Lumières sa pensée constitue aujourd'hui encore une actualité particulièrement importante. La conception lockienne de l'état de nature, reprise par l'école anglaise, paraît bien plus adaptée à la réalité internationale actuelle que ne l'est la conception de l'état de nature hobbesienne.

Le sens de l'état de nature dans les relations internationales, une approche protéiforme

L'état de nature ne revêt pas une conception unique comme postulat épistémologique et ontologique dans la formulation des théories des relations internationales. Le point de vue philosophique, comme nous avons cherché à le démontré plus avant, définit l'état de nature en fonction d'un corpus de pensée et de postulat acceptés au préalable qui constituent un système de pensée ordonné méthodologiquement. De la même manière les différentes conceptions de l'état de nature qui servent de fondement épistémologiques aux théories des relations internationales varient en fonction des approches méthodologiques et des postulats posés d'emblée par les théoriciens eux-mêmes. La philosophie des relations internationales doit nécessairement s'intéresser au postulat que constitue l'état de nature entendu comme trait spécifique des relations qu'entretiennent les Etats entre eux. Cet état de nature, considéré comme un état originel, comme un état de guerre, ou comme un état du système international, illustre *in fine* l'anarchie qui règne dans les relations internationales. Le postulat qui prévalait pour illustrer les relations entre les hommes à un état précontractuel est érigé en postulat fondamental pour permettre la formulation d'une hypothèse méthodologique permettant d'appréhender les relations internationales comme objet d'étude et de connaissance. Comme nous l'avons déjà souligné cet état de nature existe parce qu'il n'existe pas de *pouvoir commun* au dessus des Etats.

Etat de nature, état de guerre et anarchie dans les théories des relations internationales

Comme le soulignent Dario Battistella, Marie-Claude Smouts et Pascal Vennesson dans leur *Dictionnaire des Relations internationales*, l'expression « anarchie » a été pour la première fois utilisée en 1926 par G.Lowes Dickinson dans son ouvrage *The International Anarchy*. Il fait suite un premier ouvrage du même auteur paru dix années auparavant *The*

*European Anarchy*¹³, dans lequel il définit l'anarchie comme l'absence d'autorité supérieure aux Etats. La dichotomie entre la sphère interne d'une structure politique et la sphère externe correspond donc à ce que Raymond Aron nomme le problème de la *légitimité* et de la *légalité*¹⁴. Si au sein d'une structure politique il existe un *monopole de la violence légitime*, instaurée par le pacte social, au niveau externe de cette même structure c'est « l'absence de chef » et de *monopole de la violence légitime* qui règne¹⁵. Ainsi, puisque aucun pacte social ne peut instaurer une autorité supérieure aux Etats la régulation des relations entre les différents Etats s'effectue par la guerre.

Etat de nature hobbesien et réalisme

Le sens premier donné à l'état de nature au sein des relations internationales est celui d'état de guerre, de lutte, tel que le concevait Thomas Hobbes. La réflexion développée par Hans Morgenthau sur l'essence même de la nature humaine, qui est l'un des principes fondamentaux du réalisme, dresse un portrait pessimiste de cette nature humaine et de la société. Arnold Wolfers définit cette conception de Hans Morgenthau de la manière suivante : « hommes, individus et nations, agissent comme des bêtes de proie, poussées par un ardent désir de puissance ou *animus dominandi* »¹⁶. On comprend ainsi pourquoi le courant réaliste a pris comme concept central l'état de nature hobbesien. La

¹³ Dario Battistella, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, « Anarchie », *op.cit.*, p.17. On notera la même référence à G.Lowes Dickinson dans l'ouvrage de Dario Battistella, *Théorie des relations internationales*, *op.cit.*, p.24.

¹⁴ Raymond Aron, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationale ? », *Revue française de science politique*, 17 (5), octobre 1967, p.837-861.

¹⁵ C'est là une différence spécifique qui existe entre la pensée de Hans Morgenthau et Raymond Aron. Là où Hans Morgenthau voit dans la politique internationale une essence identique à celle de la politique interne, Raymond Aron voit une spécificité des relations entre Etats qui de fait impose une différence entre politique interne et politique internationale. La réflexion de Raymond Aron ne se décline pas à partir d'une conception de la nature humaine, comme chez Hans Morgenthau, mais en fonction de la spécificité du type de relation qu'entretiennent les Etats. C'est pourquoi, Raymond Aron emploie la méthode de sociologie historique pour déterminer la conduite diplomatico-stratégique, c'est-à-dire celle du diplomate en temps de paix et du soldat en temps de guerre, évitant ainsi de rallier une conception originelle de la nature humaine pour ne pas tomber dans l'idéologie. Ce qui fait dire à Stanley Hoffmann « le mérite essentiel d'Aron, c'est d'avoir, sans employer la méthode et les ressources de la philosophie classique, c'est-à-dire sans partir d'une conception *a priori* de la nature humaine et de la société, sans raisonner sur la nature des choses et non sur les événements, mais aussi sans verser dans l'idéologie, élaboré une grande doctrine de sociologie historique dont il n'a pas hésité à tirer, en fonction des valeurs qui lui sont chères, les implications normatives », dans, « Minerve et Janus », *Critique*, 1963, pp.51-52.

¹⁶ *Discord and Collaboration*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1962, pp.83-84. Cette pensée est propre à Hans Morgenthau, elle ne caractérise pas l'intégralité des théoriciens du courant réaliste, nombreux sont ceux qui déterminent la nature humaine en fonction du désir de sécurité qui découle de la peur à l'état de nature.

succession de guerres et de paix qui caractérise l'histoire internationale constitue le trait spécifique des relations internationales¹⁷. En transférant le paradigme de l'état de nature hobbesien au système international, l'école réaliste a stigmatisé la méfiance et la crainte comme étant le trait spécifique du comportement des Etats, et la sécurité et la préservation comme étant leur finalité¹⁸. Cependant, l'ontologie hobbesienne qui autorisait de poser un tel postulat méthodologique pour expliquer scientifiquement la naissance de l'Etat n'apparaît pas dans la démarche réaliste aussi clairement. Certes, les principes de l'anthropologie hobbesienne sont présents, ils sont inscrits au cœur de la préoccupation réaliste et permettent de déterminer une telle hypothèse méthodologique pour caractériser le système international. Mais cette hypothèse méthodologique ne peut être considérée comme absolue.

Du système anarchique à la société anarchique

L'état de nature n'est pas nécessairement un état de guerre, de conflit puisque des coopérations entre les Etats, mêmes si elles sont fragiles, et des règles internationales, même si elles sont transgressées, existent. Le concept d'anarchie prend un sens différent si l'on se réfère à la conception lockienne de l'état de nature¹⁹. C'est la démarche entreprise par l'école anglaise qui, à l'image d'Hedley Bull, préfère l'emploi de cette conception plutôt que celle hobbesienne de l'état de nature. Certes, il existe une anarchie internationale, mais celle-ci possède une dynamique qui n'existe pas dans la tradition réaliste. La transformation d'un état vers un autre état, c'est-à-dire le passage d'un état de nature, instable vers un état plus stable la société internationale. C'est ce même mouvement, dirigé par le désir de sécurité des hommes et par leur volonté de préservation, qui autorisait déjà, chez Hobbes, le passage de l'état de nature à l'Etat. Le courant réaliste, parce qu'il se définit en fonction d'une conception de la nature humaine, fonde sa réflexion

¹⁷ Raymond Aron définit la paix comme étant un temps de préparation des guerres à venir, la paix est donc synonyme de trêve en vue de la récupération et de la préparation d'une nouvelle guerre.

¹⁸ On lira à cet égard Kenneth Waltz qui insiste sur le double effet structurant de l'anarchie internationale. D'une part les Etats la recherche de sécurité et d'autre part le fait que les Etats ne peuvent compter que sur eux-mêmes. En définitive la préservation implique une démarche solitaire, la coopération entre Etats impliquant un trop grand risque au regard de l'anarchie qui caractérise le système international. Cf. Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, New York, MCGraw-Hill, 1979, 250 p.

¹⁹ Ou grotienne.

à partir d'un postulat méthodologique, celui de l'état de nature entendu comme état de guerre. C'est à partir des images qu'est rendue possible la connaissance, l'état de nature et l'Etat constituant deux images essentielles qui réalisent les deux postulats principaux du réalisme, à la fois l'état d'anarchie du système international et l'aspect stato-centrée de celui-ci. Arnold Wolfers note d'ailleurs la limite qui s'impose puisque, « une théorie qui ne se préoccupe que des Etats comme acteurs est irréaliste, avant tout parce qu'elle néglige la prise en compte des individus comme acteurs à part entière des relations internationales, ensuite parce qu'elle ne considère pas les autres acteurs que sont les organisations internationales, les groupes organisés, etc »²⁰. La philosophie si elle permet l'élaboration de principes théoriques constitue aussi et principalement un outil empirique qui rend possible la lecture de la réalité. C'est du moins de ce point de vue que l'apport de celle-ci peut constituer un intérêt fondamental pour appréhender les relations internationales. Ainsi, plutôt que de choisir entre deux postulats méthodologiques ou deux conceptions de l'état de nature n'est-il pas plus constructif pour le théoricien d'utiliser deux voire plusieurs conceptions pour donner une appréciation de ce qu'est la réalité internationale ?

Ainsi, lorsque Barry Buzan définit les concepts *d'anarchie immature* et *d'anarchie mature*, il fonde sa réflexion sur une certaine idée de l'ordre politique. Celui-ci est décentralisé, l'anarchie s'impose toujours comme une absence de gouvernement central mais elle ne signifie pas « absence de gouvernement *per se*, mais plutôt que le gouvernement réside dans les unités du système »²¹. Par conséquent, Buzan définit deux idéaux-typiques, l'anarchie immature qui revêt les caractéristiques de l'état de nature de Hobbes et l'anarchie mature dans laquelle les Etats possèdent une grande sécurité issue de leurs forces internes et des règles effectives qui régissent leurs relations mutuelles. La réalité internationale se situe donc entre deux extrêmes, l'instabilité et la stabilité, l'*hétérogénéité* et l'*homogénéité*²². Ces idéaux-typiques, que sont l'homogénéité et

²⁰ Arnold Wolfers, *Dicord and Collaboration*, *op. cit.*, p.24.

²¹ Cité dans Dario Battistella, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, « Anarchie », *op.cit.*, p.20.

²² Nous faisons ici référence à Panayis Papaligouras, *Théorie de la société internationale*, Kundig, Université des Hautes Etudes Internationales de Genève, 1941, 577p. Notre thèse de doctorat s'attache à reprendre la pensée de Panayis Papaligouras pour en montrer l'actualité et l'intérêt dans l'élaboration du théorie critique philosophique, sociologique et historique des relations internationales.

l'hétérogénéité, sont en continuelle mutation dans l'histoire, ils sont essentiellement mus pas les images et représentations que les Etats partagent ou qu'ils ne partagent pas. C'est donc bien plus une question de représentation dont il est question. Si comme le souligne Barry Buzan la réalité contemporaine se situe quelque part entre un système anarchique, en état de guerre, et une société internationale parfaitement établie il n'en demeure pas moins que l'évolution de la structure du système est difficilement prévisible. En réalité il serait bien plus productif pour le théoricien des relations internationales de s'intéresser au construit social pour déterminer quelles sphères de la structure internationale obéissent à quels états de nature. Il convient donc de définir plusieurs états de natures distincts qui obéissent chacun à différentes logiques et à partir desquelles il serait possible de donner une interprétation de l'anarchie. C'est ce qu'a réalisé Alexander Wendt, en affirmant avant tout comme postulats ontologiques qu'il existe une culture anarchique, bien plus qu'une structure anarchique, fondée sur des représentations que possèdent les Etats, et que c'est cette culture anarchique qui affecte le comportement des acteurs, détermine leurs intérêts et même leurs identités. Wendt définit donc trois types d'anarchies, hobbesienne, lockienne et kantienne à partir desquelles il est possible de lire et d'appréhender la réalité internationale²³.

L'état de nature comme paradigme pour appréhender les relations internationales contemporaines

La complexité des relations internationales contemporaines impose la prise en compte de plusieurs conceptions de l'état de nature pour déterminer le degré d'anarchie du système international ou la culture anarchique à laquelle se réfèrent les Etats. Si l'on

²³ La culture anarchique hobbesienne, c'est-à-dire l'état de guerre de tous contre tous a prévalu de l'antiquité à la guerre de Trente ans. A partir de 1648 cette culture ne réapparaît que de manière occasionnelle lors de périodes historiques données — comme lors des guerres de la révolution et de l'Empire ou bien lors de la Seconde Guerre mondiale — ou encore à des échelles régionales ou locales, comme au Proche-Orient. La culture hobbesienne se fonde essentiellement sur un principe de non reconnaissance d'un Etat à exister. Depuis 1648, le système international obéit à une culture lockienne, la reconnaissance mutuelle de la souveraineté des Etats ne permet le recours à la force que dans le but de préserver leur sécurité. Même si les Etats se conçoivent comme des rivaux ils sont tenus de respecter certaines règles qui prévalent. Enfin, l'anarchie kantienne, qui constitue la dernière culture anarchique, ne se réalise encore que de manière imparfaite. Les Etats se considèrent comme des amis, ils entretiennent solidarité et aide mutuelle. Les différends qui les opposent sont réglés de manière pacifique car chacun partage la règle du non recours à la force. Wendt estime qu'aujourd'hui seule l'aire nord-atlantique est régie par la logique kantienne. L'évolution de la mondialisation et la multiplicité des défis auxquels les Etats doivent faire face les incitent à un comportement de coopération qui pourrait permettre un développement de la culture kantienne.

accepte le postulat ontologique selon lequel il existe au sein même de la structure plusieurs systèmes fondés sur des cultures anarchiques distinctes, réalisant différentes sociétés internationales, où les Etats entretiennent des relations de nature différentes les uns avec les autres, il convient de s'intéresser aux rapports entretenus entre ces différentes sociétés mais aussi aux conséquences que ces rapports peuvent avoir sur la structure globale.

La question ontologique de la nature des acteurs

Sur la base des travaux de Wendt il est possible de rattacher différentes sphères géographiques, locales, ou régionales, à des conceptions de l'état de nature distinctes. L'état d'anarchie de ces sociétés internationales est donc évolutif et variable suivant les périodes historiques. Ce qui crée la stabilité et la *maturité* d'une société internationale est précisément la reconnaissance de valeurs communes qui autorisent les Etats à partager des représentations communes. Ainsi, l'homogénéité d'une société internationale repose sur la reconnaissance mutuelle que certains Etats possèdent de certaines formes sociales. La coopération et l'entraide mutuelle découlent essentiellement d'une communauté de valeur que réunit les Etats qui possèdent des représentations identiques. L'hétérogénéité quant à elle réalise, à certains degrés, l'anarchie qui se rattache à la conception hobbesienne de l'état de nature, elle impose méfiance et crainte. L'instabilité qui caractérise l'hétérogénéité de certaines sociétés internationales ne peut se passer de l'économie d'une étude approfondie des acteurs, qui ne sont pas nécessairement étatiques²⁴. De même que l'homogénéité peut être encouragée par certains acteurs non étatiques dont les décisions et actions affectent les relations internationales. En d'autres termes peuvent être considérés comme acteurs des relations internationales l'ensemble des entités qui interagissent les unes avec les autres et qui peuvent devenir objet du savoir social. C'est précisément ces interactions et les processus qui les initient qui influent sur le cours des relations internationales.

²⁴ Cela n'empêche en rien que l'Etat demeure l'acteur principal des relations internationales. Nous pensons ici en l'occurrence à la conception de James Roseneau qui réunit le « monde interétatique », dont les acteurs sont liés par la souveraineté et le monde « multicentré » des acteurs libres de souveraineté.

Penser l'état de nature dans les relations internationales contemporaines

Le débat « agent-structure » développé par les constructivistes pose implicitement la question de l'état de nature puisqu'il affirme que l'anarchie n'est pas un état de fait, absolu, mais qu'au contraire les agents, suivant les représentations qu'ils possèdent les uns des autres, exercent une influence sur la structure. Ce qui permet à Alexander Wendt d'affirmer que « l'anarchie est ce que les Etats en font ». Cette liberté que possèdent les Etats de faire évoluer la structure d'une *anarchie immature* vers une *anarchie mature* se retrouve dans la même manière dans la conception classique philosophique de l'état de nature, chez Hobbes ou Locke. Certes la dynamique n'est pas la même puisque dans un cas c'est plus la volonté de préservation et un calcul rationnel qui oblige les individus à sacrifier de leur liberté pour assurer leur sécurité, alors que dans l'autre cas il s'agit d'un libre consentement qui confirme un état précontractuel pacifique. Au niveau international on retrouve ces mêmes logiques, certains accords, certaines alliances sont plus le fruit d'un calcul de courte, moyenne ou longue durée et visent à assurer une stabilité relative en fonction des enjeux stratégiques du moment. De même, il n'en demeure pas moins que le fait de partager certaines valeurs réalise, dans la durée, une société d'Etats qui librement consentent à développer des relations politiques, sociales, culturelles et économiques privilégiées voire à assurer collectivement leur sécurité²⁵. L'état de nature peut ainsi constituer un idéal-typique qui se réfère à des conceptions différentes qui illustrent chacune l'anarchie internationale. Ces conceptions varient en fonction des liens qui existent entre les Etats et des représentations à partir desquelles ces liens se réalisent. Il apparaît aujourd'hui que les défis imposés par la mondialisation et l'émergence de nouveaux acteurs transfrontaliers renforcent, dans une certaine mesure, les liens entre les Etats. C'est cette volonté de persévérer dans leur être qui impose le développement de coopérations nouvelles en vue d'assurer leur conservation et leur sécurité. C'est peut-être cette impulsion venue du monde « multicentré », parce qu'elle remet en cause la conception d'un système international stato-centrée, que l'anarchie lockienne héritée des traités de Westphalie, pourra évoluer vers une anarchie kantienne. « Voilà une perspective qui peut paraître excessivement optimiste, sinon utopique. En réalité, d'un point de vue de

²⁵ A un degré supérieur, lorsque l'homogénéité d'une telle société d'Etats se réalise pleinement il est possible de parler d'anarchie kantienne au sens où l'emploie Alexander Wendt, c'est-à-dire que les Etats partagent une identité collective, un sentiment commun de solidarité et considèrent leur intérêt national comme faisant partie de celui de leurs amis.

pure logique conceptuelle, l'anarchie kantienne de Wendt est parfaitement plausible : structure vide, l'anarchie renvoie à l'absence de quelque chose, en l'occurrence d'une autorité centrale, et non à la présence de quelque chose ; l'amitié y a donc autant sa place que l'hostilité et la rivalité »²⁶.

La difficulté qui réside dans l'élaboration d'une théorie des relations internationales impose tout d'abord la prise en compte de la totalité du système international avant de s'attacher aux agents qui composent la structure. Une telle théorie ne peut être élaborée qu'au travers d'une approche pluridisciplinaire, historique, sociologique et philosophique²⁷. Comme le note Stanley Hoffmann, la théorie philosophique peut aider le théoricien empirique « à rendre explicites les préférences qui se cachent derrière les catégories qu'il emploie et les relations qu'il met en valeur : de lui révéler les postulats sur la nature de l'homme, de la société, de l'Etat ou des rapports entre Etats sont enracinés en lui, et qui ne peuvent pas ne pas affecter son travail. Une connaissance sérieuse de la théorie philosophique pourra donc lui servir d'avertisseur du point de vue de la méthode »²⁸. Une théorie des relations internationales ne peut donc se limiter uniquement à une approche empirique elle doit nécessairement trouver dans l'épistémologie philosophique un point d'ancrage. La philosophie tend à mettre en évidence la diversité des points de vue qui existent dans un domaine aussi complexe que celui des relations internationales. Nous avons surtout cherché à montrer que certains postulats ontologiques enferment la pensée, la rendent esclave de perspectives sombres toutes limitées, alors qu'une complémentarité

²⁶ Dario Battistella, Marie-Claude Smouts, Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, « Anarchie », *op.cit.*, p.22.

²⁷ Dans notre approche, la démarche philosophique tend à mettre en évidence certains postulats ontologiques, notamment à définir certaines conceptions de la nature humaine, bien souvent opposées, à partir desquelles pourront être abordées les différentes relations qu'entretiennent les Etats entre eux. L'approche sociologique quant à elle tend à mettre en évidence les processus qui régulent ces mêmes relations tout en délimitant un cadre épistémologique, fondé sur des idéaux-typiques, à partir desquels se réalisent les différentes sociétés internationales. Enfin, la démarche historique demeure fondamentale puisqu'elle permet de valider scientifiquement le raisonnement du théoricien par l'application concrète à des périodes historiques données. Raymond Aron et Stanley Hoffmann en utilisant la méthode de la sociologie historique n'ont pas pour autant ôté de leur réflexion la théorie philosophique. Stanley Hoffmann sépare les deux approches fondamentales à une recherche en relations internationales : Premièrement la sociologie historique (ou théorie empirique), deuxièmement l'établissement de « relevant utopias » (ou théorie philosophique se préoccupant des valeurs mais ne négligeant pas leurs possibilités de réalisation).

²⁸ « Théorie et relations internationales », *Revue française de Science politique*, 11, 1961, p.431.

entre différentes conceptions et méthodes permettent une plus grande place à la liberté d'interprétation. La philosophie dans la pensée des relations internationales constitue un formidable outil épistémologique, elle est à fois un point de repère pour le théoricien mais aussi elle est synonyme de perspectives à atteindre, à réaliser. Plus que jamais celle-ci semble nécessaire pour donner forme au flot chaotique de l'actualité, car le but essentiel de la philosophie est de donner du sens. Ainsi, Frédéric Ramel, reprenant David Boucher et Ulrich Beck, précise t'il cette nécessité de recouvrer du sens qui donne à la philosophie politique toute sa pertinence dans l'actualité des relations internationales : « Qui sommes nous ? En ce début de millénaire, la question est majeure tant pour les individus que pour les Etats. Nos habitudes, nos repères, nos perspectives sont bousculées. Les différents processus à l'œuvre sur le plan international nécessitent d'approfondir la pensée du politique et surtout le legs de la modernité »²⁹. Sans aucun doute la question du sens trouve t-elle sa source dans la question originelle de la nature humaine qui a tant inspirée les philosophes.



Sesto San Giovanni (MI)
via Monfalcone, 17/19

© Metabasis.it, rivista semestrale di filosofia e comunicazione.
Autorizzazione del Tribunale di Varese n. 893 del 23/02/2006.
ISSN 1828-1567



Cette création est mise à disposition selon le Contrat Paternité-NonCommercial-NoDerivs 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA. Abbott Way, Stanford, California 94305, USA.

²⁹ Frédéric Ramel, David Cumin, *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses Science-Po, 2002, p.28.